

## Comité Central d'Entreprise MGEN le 26 janvier 2007

Texte soumis au vote des élus

Les élus du Comité Central d'Entreprise réunis ce jour ont entendu la présentation de l'employeur concernant les perspectives d'évolution 2007/2008 dans les centres de service.

Cette information fait suite à la délibération du Conseil d'Administration « *d'approfondir l'hypothèse visant à inviter à la mobilité les salariés effectuant les activités de gestion transférées* » vers les centres de traitement.

Le Conseil d'Administration ne déterminera que le 20 avril « les modalités, les moyens et le calendrier de la décision à mettre en œuvre ».

Face à l'importance de l'impact social que ces mesures vont générer, les élus décident de l'assistance d'un expert afin que celui-ci puisse recueillir les informations nécessaires à l'analyse objective de la situation.

Au cours de la réunion, l'employeur a donné son accord sur le principe de cette assistance et sur son financement.

La mission portera sur :

- Chiffrage de l'activité détaillée (actuelle et prévisible) par section faisant ressortir la part de la gestion, de la mutualisation et du développement dans l'activité globale en charge de travail et ETP
- Situation économique et financière de l'entreprise : bilan des grands équilibres du groupe
- Recueil des données de l'environnement et du contexte concurrentiel
- Recueil et analyse des pyramides des âges par site
- Etat des lieux de la Gestion Prévisionnelle Des Emplois et des Compétences

Les élus mandatent le Cabinet Syndex, 27, rue des Petites Ecuries PARIS 10<sup>ème</sup> pour réaliser cette mission.

Par ailleurs, les élus demandent la réunion dans les plus brefs délais de la Commission de l'Emploi et de la Formation. (date à fixer en séance)

**Texte adopté par 11 voix Pour**